



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

radiofrance

2026-2027

Programme d'excellence en éducation artistique et culturelle

A l'Ecole des ondes

Présentation du programme

A l'Ecole des ondes est un **programme d'excellence interacadémique en éducation artistique et culturelle**. Mis en place depuis 2015, il propose un parcours de découverte de Radio France associant **musique et radio**, à travers une série de visites, rencontres avec des professionnels, ateliers, émissions, concerts. Le programme s'articule sur deux années et permet ainsi au partenariat entre l'établissement et Radio France de se déployer.

L'ensemble de ces parcours ont pour finalité **la mise en œuvre d'un projet pédagogique** impliquant **la création d'un objet radiophonique** à définir selon le thème retenu. Celui-ci peut constituer en la réalisation et l'enregistrement de chroniques, d'un reportage, d'une émission ou d'une fiction radiophonique, par exemple.

Le programme *A l'Ecole des ondes* **articule par ailleurs éducation artistique et culturelle et éducation aux médias et à l'information**, à travers la mobilisation des compétences suivantes : utiliser les médias et l'information de manière autonome, responsable et raisonnée, produire des informations, être sensibilisé à l'écriture journalistique quel qu'en soit le contenu, et aux différents formats (chroniques, interviews, reportages, etc.).

Le dispositif encourage **la pédagogie de projet en partenariat** avec Radio France, la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle), et le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) permettant une approche artistique, culturelle, citoyenne, au cœur des apprentissages de l'élève.

Parcours

Cinq parcours articulant éducation artistique et culturelle et éducation aux médias sont proposés. Chaque classe engagée dans le programme suivra l'un de ces parcours :

1. **Musique sans frontières** : métissage culturel, géographique et esthétique
Répétitions générales associées (au choix) : Rapsodie espagnole et Boléro, Ravel - 17 décembre ou Symphonie n°9 "Nouveau monde", Antonin Dvorak 27 novembre
2. **"Nous les femmes"** : les compositrices oubliées
Répétition Générale associée : Essai n°2, Barber + Symphonie grande guerre, Charlotte Sohy 19 novembre
3. **Moi, mes problèmes, ma playlist....** (Le romantisme)
Répétition générale associée (au choix) : Symphonie fantastique, Hector Berlioz - 4 novembre ou Symphonie n°2, Mendelssohn 14 janvier
4. « **Promenons-nous dans les bois !** » (Musique et nature)
Répétition générale associée : Symphonie n°6 "Pastorale", Beethoven - 25 mars
5. **C'était vraiment mieux avant ?** (Références au passé)
Répétition générale associée (au choix) : Présences - Spiegel in spiegel, Arvo Pärt 5 février ou Carmina Burana, Carl Orff 11 mars

Les établissements candidats indiqueront un choix de parcours ou un ordre de préférence, susceptible d'évoluer en concertation avec les équipes de Radio France et de la DAAC. Les

dates des répétitions générales sont imposées, mais chaque équipe pédagogique est libre de s'approprier le parcours en classe en fonction de ses objectifs pédagogiques, en lien avec les intervenants proposés par Radio France.

Fonctionnement du programme

Conditions d'accès

Ce programme s'adresse aux classes des écoles (cycle 3 uniquement), des collèges et des lycées publics. Les lycées professionnels, les établissements situés en zone d'éducation prioritaire ou dans les territoires éloignés des structures culturelles, en zone rurale notamment, seront prioritaires.

Pour candidater, il est nécessaire pour les écoles de prévoir le financement du programme en lien avec les collectivités et/ou la cité éducative ; pour les collèges et lycées, il est nécessaire de constituer **une équipe interdisciplinaire** engagée dans le projet, formée a minima de trois enseignants de disciplines différentes.

Le projet concernera **une classe**, en articulation avec le projet d'établissement. Seront privilégiées les candidatures d'établissements scolaires souhaitant inscrire leur participation dans un véritable **projet d'éducation artistique et culturelle**, en prenant appui sur **les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle** que sont l'acquisition de connaissances, la rencontre avec les professionnels et la rencontre sensible avec les œuvres.

La participation au programme suppose que le professeur coordinateur du projet et le directeur d'école ou le chef d'établissement s'engagent :

- A faciliter la mise en place du projet et à ménager si nécessaire des temps dédiés au projet (rencontres, ateliers de pratique artistiques, sorties dans le cadre du parcours culturel, etc.) ;
- A ménager si nécessaire des temps dédiés spécifiquement au projet (ex : atelier de pratique, visite, etc.) ;
- A accorder un accès privilégié aux formations proposées par la DAAC dans le cadre du plan académique de formation pour les professeurs engagés (formation obligatoire associée au programme en particulier) ;
- A respecter le calendrier du programme, en particulier la date de finalisation du projet, afin de préparer au mieux la restitution (production demandée 3 semaines avant la restitution) ;
- A prioriser l'utilisation de la part collective du pass culture pour le second degré et à engager une collectivité et/ou la cité éducative pour le premier degré afin de co-financer les heures de pratique et le parcours culturel adossé au projet, à hauteur de 800 euros.

NB : Les déplacements seront à la charge de l'établissement.

Etapes du programme

- Les temps forts pour les enseignants

Jeudi 15 octobre	Journée de lancement du programme à la Maison de la Musique et de la Radio
Lundi 16 novembre Lundi 22 mars	Formation adossée au programme pour les équipes pédagogiques engagées (techniques d'enregistrement et de montage, préparation de la restitution)
Mercredi 20 mai	Restitution des projets à Radio France

Les équipes engagées dans le programme sont également invitées à participer à la formation en EAC *Les voies de la radio*, en partenariat avec Radio France et l'Opéra national de Paris

(Dispositif 26A0250148 – Dates : 04/03 ; 08/03 et 09/03).

- Les temps forts pour les élèves

Pratique artistique et culturelle – Quatre sorties au moins à la Maison de la Radio et de la Musique durant l'année scolaire (une visite entre de la Maison de la Radio et de la Musique ; un concert, une répétition ou une générale en fonction de la programmation et du parcours choisi ; trois ateliers de pratique et une séance d'enregistrement).

Les équipes pédagogiques veilleront à échanger avec les professionnels en dehors des rencontres et ateliers et à nourrir des liens avec les différents acteurs du programme.

Restitution – mercredi 20 mai 2027 à la Maison de la Radio et de la Musique.

Modalités d'inscription

- **Dès le 13 mai 2026 et jusqu'au 26 juin 2026**, l'appel à candidatures sera accessible **sur la plateforme Adage**.
- **Le professeur coordonnateur du projet** renseigne la candidature en ligne, validée par le chef d'établissement, en indiquant bien le nom de l'ensemble des professeurs impliqués dans le projet.
- **Début juillet 2026**, une notification sera adressée aux établissements scolaires via Adage pour confirmer l'inscription au dispositif.

NB : Toute candidature incomplète, sans avis motivé ou sans signature, ne sera pas examinée.

Contacts

Barbara Moreillon, conseillère musique à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, rectorat de Versailles

barbara.moreillon@ac-versailles.fr

Christine Baraud, professeure relais pour l'académie de Versailles auprès de Radio France

christine.baraud@radiofrance.com

Sébastien Cousin, délégué à l'éducation et au développement culturel, Radio France

sebastien.cousin@radiofrance.com

Sophie Faget, responsable des actions de médiation et de l'action éducative,
Radio France

sophie.faget@radiofrance.com

Florie Campredon-Delmotte, cheffe de projet musique et numérique, Radio France

florie.campredon@radiofrance.com